



**ACADÉMIE
DE REIMS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCOMPAGNANT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP - (AESH)

L'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) assure des missions d'aide aux élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires publics ou privés. Sous le contrôle de l'enseignant, il a vocation à favoriser l'autonomie de l'élève, sans se substituer à lui, sauf lorsque cela est précisé dans son projet personnalisé de scolarisation.

LA DESCRIPTION DU MÉTIER

L'Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) s'occupe de l'accompagnement, de la socialisation et de la sécurité de jeunes, handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant. Il apporte une aide qui peut être individuelle, mutualisée ou collective au sein d'une Ulis (unités localisées pour l'inclusion scolaire), à un ou plusieurs élèves en situation de handicap.

Les activités de l'AESH s'orientent autour de l'accompagnement dans 3 domaines :

- les actes de la vie quotidienne (assurer les conditions de sécurité et de confort, aider aux actes de la vie quotidienne, favoriser la mobilité) ;
- l'accès aux activités d'apprentissage (assister et soutenir l'élève dans la compréhension et l'application des consignes, la prise de notes, l'expression orale, utiliser des supports adaptés, etc.) ;
- les activités de la vie sociale et relationnelle (mise en confiance de l'élève par rapport à son environnement, aux autres élèves, à l'enseignant, etc.).

L'AESH peut accompagner les élèves en situation de handicap à titre individuel (AESH - i), mutualisé (AESH - m) ou collectif (AESH - co). Il intervient sur tous les temps et lieux scolaires y compris les stages, les sorties et les voyages scolaires.

LES COMPÉTENCES REQUISES

Le métier d'AESH nécessite des qualités d'écoute, de patience et d'empathie. Il faut également avoir un bon relationnel, apprécier le travail avec les jeunes et le travail en équipe.

LES LIEUX D'EXERCICE ET LE STATUT

Affecté dans une école, un collège, un lycée (public ou privé sous contrat) accueillant des élèves en situation de handicap, il travaille sous la responsabilité de l'enseignant et fait partie intégrante de l'équipe éducative.

L'ACCÈS AU MÉTIER D'AESH

Les AESH sont des personnels sous contrat de droit public recrutés sur critères de qualification.

Ils sont recrutés parmi :

- les candidats titulaires d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne (diplôme d'Etat d'accompagnement éducatif et social /DEA ES, DEAVS,DEAMP ou du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile...)
- les candidats justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins neuf mois dans les domaines de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, des élèves en situation de handicap ou des étudiants en situation de handicap ;
- les candidats justifiant d'un titre ou diplôme de niveau bac Après recrutement, les AESH suivent une formation de 60h.

Le recrutement des accompagnants se fait au niveau des rectorats des académies.

LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Avec une formation complémentaire, l'AESH peut évoluer également vers les métiers suivants :Travailleur social, moniteur-éducateur, éducateur spécialisé ou animateur, aide- soignant, auxiliaire de puériculture, technicien de l'intervention sociale et familiale.